

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **23 août 2013**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 22 août 2013
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 10

Date de la convocation : 14 août 2013

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents excusés : Nicolas BOUIGUES, Lazare NAVARRO, Nadia ROUAUD.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Georges JOURDA.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2013 : à l'unanimité.

I. CONTRAT DE BAIL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que suite à la mise en liquidation judiciaire de la SARL « Le Moulin de l'Aspre », il est nécessaire de satisfaire les besoins de la population. Il explique que l'ancien local, propriété de la Commune, souffre de la présence de matériels appartenant au liquidateur et qu'il est difficile d'envisager pour l'instant le déplacement du dit matériel.

Il informe que le liquidateur nous autorise néanmoins à utiliser le local, à la condition expresse que le matériel s'y trouvant ne soit pas utilisé.

Enfin, il présente le projet de bail dérogatoire au statut des baux commerciaux qui a été préparé par notre avocat et négocié avec le conseil juridique du futur preneur, la société « Le croquant ».

Après discussion, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de bail tel que présenté, et il autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 254/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal,

- APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents le projet de Bail dérogatoire au statut des baux Commerciaux tel que présenté.
- CONSIDERANT les contraintes supportées par le preneur du fait de la présence de matériels, -
- DECIDE de faire abandon des loyers afférents à la période allant de la date de signature du bail au 28 février 2014, et d'exiger le 1^{er} terme de loyer à compter du 1^{er} mars 2014.
- FIXE à 404 Euros le loyer mensuel.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions de prix énoncées ci-dessus et à signer tous documents pour y parvenir.

II. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

1. Complexe multi-activités

Le maire donne avant tout quelques données chiffrées permettant de simuler approximativement le coût final de l'opération (hors VRD) et d'émettre un avis sur les options proposées.

A l'issue de la présentation des diverses options et après discussion, les élus confirment l'intérêt que présenterait la validation d'un certain nombre d'entre-elles dont l'enclos-poubelles, le parement bois intérieur pour la grande salle, le faux-plafond perforé pour la salle des jeunes, les cloisons en briques pour les sanitaires et la sonorisation. Le choix de l'option du photovoltaïque ne paraît pas souhaitable compte-tenu que le produit de la vente de l'électricité au tarif actuel (16.73ct) ne couvrirait pas nos coûts.

2. Vente du débit de tabac

Le maire signale qu'il a informé le buraliste de la position des élus (cf. PV de la séance du 10/07), à la suite de quoi ce dernier a fait savoir qu'il n'avait aucun repreneur privé et que son prix de vente était de 20 000€. Le rapporteur précise par ailleurs qu'en cas d'acquisition par la Commune, cette dernière ne pourrait pas exploiter la licence qui devrait alors être mise en gérance (gratuite). Il rappelle aussi que si cette licence ne pouvait pas être exploitée dans les 6 prochains mois elle serait définitivement perdue.

Compte-tenu des conditions exposées et du risque important de perte définitive de la licence, l'assemblée renonce à poursuivre l'idée d'une transaction.

3. Avenir du SIVOM de Ponteilla

Le maire donne connaissance de la situation financière tendue du syndicat, et il informe que lors de sa séance du 01/08, le comité syndical du SIVOM a émis le souhait de dissoudre la structure.

Le maire demande l'accord de principe de l'assemblée afin que la procédure de dissolution du SIVOM mise en perspective devienne effective et soit poursuivie jusqu'à son terme. L'assemblée valide.

INFORMATIONS :

La proposition de contracter un prêt bancaire sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

*Séance levée à **22h**.*

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA